



ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHÉMIN DE FER.

Table of train schedules for the Chemin de Fer, listing routes between Liège, Brussels, and other stations with departure and arrival times.

ALLEMAGNE. — Francfort 15 août.

Voici comment le correspondant de la Gazette d'Augsbourg s'explique sur la convocation des états-généraux de Hollande, annoncée par lui: « La France et l'Angleterre appuient fortement les réclamations de la Belgique, tant en ce qui concerne l'arriéré de la dette depuis 1831, que quant à sa répartition inégale, qu'elles soutiennent être le résultat de données erronées. Quant au territoire, si la Hollande veut sincèrement un arrangement, elle abandonnera quelque chose sur ce point afin d'obtenir de meilleures conditions en matière de finances, mais on ne peut répondre que les puissances du Nord et la confédération admettront cette solution d'une question de la plus haute importance stratégique. Les conférences seront donc sans résultat et on restera dans le statu quo. La convocation des états-généraux a lieu pour leur dire en quelque sorte: Voyez, on veut nous imposer des conditions qui sont funestes à nos finances, et attentatoires à notre honneur: pouvons-nous faire plus que d'admettre le traité de 1831 et de rejeter toute concession ultérieure? »

ANGLETERRE. — Londres, le 16 août.

Lord Lyndhurst a présenté le 14 août, à la chambre des lords, une pétition des négociants de Glasgow, qui se plaignent de l'état des relations commerciales de l'Angleterre. Lord Lyndhurst a reproché à lord Palmerston d'avoir tenu sur Alger un langage qui autorisait M. le comte Molé à déclarer en pleine chambre des députés que l'Angleterre consentait à l'occupation de ce vaste territoire par la France. Lord Melbourne a répondu que lord Lyndhurst avait tort de réveiller des discussions de ce genre, qui ne pouvaient avoir de résultat pratique, et ne tendaient qu'à exciter des sentiments d'irritation et d'animosité là où il était le plus désirable de cultiver et d'entretenir des sentiments tout contraires. De bruyants applaudissements ont accueilli cette déclaration si remarquable de lord Melbourne. Lord Strangford a développé lord Lyndhurst, dans un discours très-violent et plein de fiel contre la France, les inconvénients et les préjudices de toute espèce que le blocus des ports mexicains causait à l'Angleterre, et a fini par demander si le ministère avait essayé de réconcilier les deux parties belligérantes. Lord Brougham et le duc de Wellington se sont trouvés d'accord pour justifier le gouvernement français, et ont déclaré presque dans les mêmes termes, que la France avait eu pleinement le droit de faire ce qu'elle a fait.

A la fin de son discours, lord Brougham a même dit qu'il était heureux de trouver une occasion de proclamer hautement que, selon lui, le système de politique étrangère essentiel à suivre pour les intérêts de la Grande-Bretagne, et le plus conforme aux sentimens de la nation, pouvait se résumer en un mot: L'UNION AVEC LA FRANCE! Ces mots ont été couverts d'applaudissemens.

Puis lord Brougham a rappelé l'accueil enthousiaste que le peuple anglais avait fait au maréchal Soult, et il ajoute que c'était la meilleure preuve de la bonté du système qu'il venait d'indiquer. On a remarqué que le duc de Wellington a ouvertement applaudi le passage du discours de lord Brougham relatif au maréchal Soult. La reine s'est rendue aujourd'hui en cérémonie à la chambre des pairs pour proroger le parlement. Comme on s'attendait que cette prorogation n'aurait lieu que demain, le nombre des paires qui y ont assisté était moins considérable que la première fois. Le président et les membres de la chambre des communes ont été appelés à la barre, et le président a adressé à S. M. un discours dans lequel il a résumé tous les travaux de la session. Après avoir donné son assentiment royal à quelques bills, S. M. s'est levée et a prononcé le discours suivant: « Milords et messieurs, la situation des affaires publiques me permet de clore aujourd'hui cette longue et laborieuse session. Je regrette que la guerre civile qui désole l'Espagne fasse exception à la tranquillité générale. Je continue à recevoir de toutes les puissances étrangères les plus fermes assurances du désir qu'elles éprouvent de conserver avec moi les relations les plus amicales. »

« Les troubles et les insurrections qui ont malheureusement éclaté dans le Haut et le Bas-Canada, ont été promptement réprimés, et j'ai l'espoir que des mesures fermes et raisonnables, vous mettront à même de pouvoir rétablir la forme constitutionnelle du gouvernement, que de malheureux événemens vous ont forcé de suspendre momentanément. Je me réjouis des progrès qui ont été faits dans mes possessions des colonies, pour l'entière abolition de l'apprentissage des nègres. J'ai vu avec la plus grande satisfaction l'attention que vous avez donnée à l'amélioration des institutions intérieures du pays. Je crois que les changemens introduits dans la loi relative à l'emprisonnement pour dettes, seront à la fois aussi favorables pour la liberté de mes sujets, que pour la sûreté du crédit commercial; je crois aussi que l'église établie recevra une force toujours croissante, de la restriction apportée au cumul des bénéfices. »

« J'ai donné avec plaisir mon royal assentiment au bill pour le soulagement des pauvres en Irlande; je nourris l'espoir que ses dispositions ont été combinées et seront exécutées de manière à ce que, tout en soulageant la misère, elles encouragent les habitudes du travail et de l'industrie. J'ai aussi la confiance que l'acte que vous avez adopté, »

relativement aux dîmes de l'Irlande, accroîtra la sécurité de ce pays, et lui donnera la paix intérieure.

« Messieurs de la chambre des communes, je ne puis assez vous remercier de l'empressement que vous avez mis et de la libéralité avec laquelle vous avez pourvu aux dépenses de ma maison, pour le maintien de l'honneur et de la dignité de la couronne. Je vous suis vivement reconnaissant pour le supplément de revenu qu vous avez accordé à ma mère bien aimée. Je vous remercie des subsides que vous avez votés pour les services publics ordinaires et de votre empressement à pourvoir aux dépenses extraordinaires nécessitées par l'état de mes possessions au Canada. Mylords et messieurs, les mesures utiles et importantes dont vous vous êtes occupés, en même temps que l'établissement de la liste civile et l'état du Canada réclamaient toute votre sollicitude, sont une preuve satisfaisante de votre zèle pour le bien public. Vous connaissez aussi les devoirs que vous avez à remplir dans vos comités respectifs, pour qu'il soit inutile de vous les rappeler. Pour les remplir vous pouvez compter fermement sur mon appui, et il ne me reste plus qu'à exprimer l'espoir que la divine providence veuille sur nous tous, et bénisse nos efforts réunis pour le bien-être de notre pays. »

FRANCE. — Paris le 18 août.

On attend à chaque instant le moment de l'accouchement de la duchesse d'Orléans, et cependant on n'a pas encore choisi d'une manière définitive la nourrice de l'enfant royal. Les aspirantes ne manquent pourtant pas. Depuis un mois, il n'y a pas de jours qu'il ne se présente au moins une douzaine, et lundi dernier il en est venu 18, toutes des départemens éloignés. Elles sont visitées avec le plus grand soin par M. Moreau, accoucheur de la reine, et elles sont nourries et entretenues aux frais du château pendant leur séjour à Paris, où elles doivent rester jusqu'à la naissance de l'enfant. La moindre imperfection suffit pour les faire écarter, et sur 200 environ qui se sont présentées, il n'y a pas une seule qui offre toutes les qualités désirables.

La reine Marie Amélie a fait cadeau de deux layettes, l'une bleue et l'autre rose, l'une doit servir si l'enfant est un garçon, et l'autre si c'est une fille. S. M., par décision royale de ce jour, vient d'accorder à M. le prince de Joinville, capitaine de corvette, le commandement de la Créole, corvette de 24 canons.

La Créole ira rallier prochainement l'escadre de blocus du Mexique, commandée par M. le contre-amiral Baudin. M. le prince de Joinville partira de Brest au commencement de la semaine prochaine; mais l'impatient désir du jeune prince avait prévenu la résolution royale. A la première nouvelle que la marine française allait prendre au Mexique une attitude plus menaçante, S. A. R. était accourue de Lunéville, venant réclamer avec ardeur sa place au milieu de nos marins et de nos soldats. (J. DES DÉBATS.)

Le ministère jette aujourd'hui quelques lignes importantes à la fin d'un article destiné à montrer qu'il a très-bien conduit l'affaire du Mexique. « Au surplus, est-il dit dans la feuille semi-officielle du soir, M. le contre-amiral Baudin »

FEUILLETON.

LE SIRE DE GRAND-MESNIL.

LÉGENDE DES ARDENNES.

D'ailleurs, Saled, je vous ai déjà dit que l'amour agit sur les cœurs vicieux, comme le Samieh dans le désert: il dessèche tout ce qui a encore quelque apparence de vie. Philosophie arabe.

Parmi tous les nobles seigneurs qui, vers la fin du quatorzième siècle, avaient des castels crénelés dans la forêt des Ardennes, les sires de Grand-Mesnil se faisaient remarquer, autant par l'étendue de leurs domaines, que par l'ancienneté de leur maison. Mais ce qui les rendait bien plus chers aux habitans de la contrée, c'était leur bienfaisance et leur humanité, vertus si peu ordinaires chez les seigneurs d'alors. Plusieurs chapelles et monastères avaient été fondés par différens membres de cette famille, et depuis nombre d'années, le pèlerin et le voyageur savaient qu'ils pouvaient compter sur l'hospitalité des sires de Grand-Mesnil. Mais ni les constantes prières des moines, ni les reconnaissantes bénédictions des sorfs et des pèlerins ne purent changer leur malheureuse destinée; car Arnold, leur fils, bien loin de leur ressembler, déploya des inclinations si funestes et si perverses, que l'on disait mystérieusement qu'il était l'œuvre de l'esprit de ténèbres, jaloux de la grande piété de ses parens. En vain pria-t-on nuit et jour pour lui dans les monastères, en vain sa mère alla-t-elle pieds-nus, implorer le secours de la bonne Notre-Dame-de-Halle, son caractère ne fit qu'empirer avec les années, et ses parens, désespérés de si funestes présages, descendirent dans la tombe bien avant le temps. Alors, n'étant plus retenu par aucun frein, il donna carrière à tous ses mauvais penchans, et ses vassaux souffrirent d'autant plus de ses

violences, qu'ils avaient été accoutumés à une domination si douce et si paternelle. Il n'est pas besoin de dire que les portes du castel ne s'ouvrirent plus aux prières des pèlerins et que le voyageur attardé dut chercher sous le chaume des vassaux, un abri qu'on lui refusait dans le manoir seigneurial.

Quand quelquefois le père Ambroise, prêtre vénérable, chargé d'années, et qui, depuis un demi siècle, desservait la chapelle du manoir, quand quelquefois il disait au féroce châtelain: « Mon fils, craignez d'épuiser la miséricorde du seigneur, craignez de surpasser par des iniquités les bonnes œuvres de vos parens. » Alors il répondait: « Prétre, méles-toi de ta messe et de ton rosaire; il a été décidé que mes parens feraient de bonnes œuvres et que moi, je commettrais des iniquités: Dieu ne nous en demandera pas compte. » Et le vieillard s'éloignait en baissant tristement la tête.

Depuis la mort des parens d'Arnold, un long espace de temps s'était écoulé. Dans une des salles basses du castel de Soy, se trouvaient réunies deux personnes, d'ailleurs bien différentes de caractère et d'extérieur. L'une d'elles était le sire de Grand-Mesnil; sa physionomie n'avait pas dépourvu sa dureté ordinaire, mais elle peinait en même temps une souffrance concentrée, une inquiétude poignante; son front, sous le hâle qui l'avait brunî, reflétait les diverses émotions qui l'agitaient tour à tour.

En face de lui était la jeune Châtelaine du lieu; son maintien était calme et sérieux; elle regardait le sire de Grand-Mesnil avec une dignité mêlée de quelque compassion: — Eh bien, messire, dit-elle. — Alors lui, ressaisissant le fil égaré de ses idées: — Madame... Emmeline, dit-il, vous avez refusé ma main, vous m'avez repoussé... Mais croyez-vous que je puisse vivre sans vous? Croyez-vous qu'il me suffise, à moi, de dire: je veux, pour chasser de mon sein, cette flamme qui me consume?... Savez-vous que mes yeux brûlans, de quelque côté que je les tourne, ne voient que vous, que

vous seule; savez-vous que vous êtes devenue gloire, honneur, existence, tout pour moi!... et vous me refusez!... Dieux, où trouveriez-vous donc un amour plus vif, plus ardent?...

— Ecoutez-moi, messire, dit la jeune châtelaine, et jugez après mon récit si je puis encore disposer de mon cœur et de ma main.

Il y a six mois que je suis orpheline; il y a aussi six mois que mon père me fit venir auprès de son lit de mort: chère Emmeline, me dit-il d'une voix qu'il tâchait en vain de rendre ferme, viens ici apprendre ce que je n'ai jamais eu le courage de te découvrir; viens, mais ne juge pas trop précipitamment la conduite de ton père. J'avais un frère beaucoup plus jeune que moi! tu ne peux te le rappeler, car il est mort que tu étais encore dans ta première enfance... Pauvre Hubert! quoique comme l'airé, j'eus succédé à tous les biens de la famille, son affection pour moi n'avait point été diminuée; seulement, quand il pensait au sort de son fils Everard, alors, il devenait triste et rêveur. Un jour que je le voyais plus pensif que de coutume, je lui dis: « Hubert, je devine le sujet de ta tristesse, mais ne t'inquiète plus du sort d'Everard; je jure par les cendres de nos pères qu'Emmeline n'aura jamais d'autre époux que ton fils. » Il ne put parler, mais une larme de reconnaissance mouilla sa paupière, et je sentis sa main trembler dans la mienne. Depuis, il est mort content et sans inquiétude, car il comptait sur ma parole, peut-être trop précipitée... Je vais tout-à-l'heure le rejoindre: dis-moi, ma fille, dis-moi, s'il pourra me reprocher d'avoir trahi mon serment et de l'avoir abusé de vaines espérances. »

Que pouvais-je répondre? Cette promesse solennelle; mon père, prête à descendre dans la tombe, tournant vers moi ses yeux avec anxiété... je lui dis donc que sa promesse serait remplie, et qu'il n'avait pas compté en vain sur mon obéissance. Il mourut bientôt après, son dernier soupir fut un remerciement... et je restai orpheline.

Mais je mentirais, si je disais, messire, que cette promesse m'avait laissé beaucoup de répugnance à vaincre; car j'aimais Everard, et je l'ignorais encore, quand la demande de mon père m'apprit que je l'aimais autrement que comme le compagnon de mon enfance. Il est impossible de décrire l'effet que ces derniers mots produisirent

vient de partir avec les forces nécessaires pour surmonter promptement toute résistance, si la résistance dure encore au moment de son arrivée. »

— Le bruit s'est répandu depuis hier, à l'ambassade de Londres, que les travaux de la conférence seraient suspendus jusqu'au printemps prochain, et que les affaires hollandaises ne recevraient pas une solution avant cette époque. On semble reculer devant les difficultés qui s'élèvent pour terminer enfin ce différend à l'amiable.

— Ce matin à dix heures, ont eu lieu à l'église St.-Roch les obsèques du ténor Lafont. Tous les artistes de l'Opéra, de l'Opéra-Comique, du Vaudeville étaient présents à cette lugubre cérémonie, il y avait aussi des artistes appartenant au Théâtre-Français et à tous les théâtres de la capitale.

L'orchestre de l'Opéra dirigé par M. Habenech, s'était rendu tout entier à l'église St.-Roch; une messe de *Requiem* a été exécutée avec un ensemble parfait, Duprez et Derivis ont été admirables dans la fameuse prose *Dies iræ, Dies illa*.

M. le curé de St.-Roch devait officier, mais il s'est trouvé incommodé dès le matin et n'a pu chanter que l'*Absoute*.

— Nous ignorons si le gouvernement russe a découvert une conspiration à Varsovie, et la chose n'aurait rien d'étonnant, mais assurément ce n'est pas une dénonciation du gouvernement français, et nous regrettons que le *Times* se soit fait l'écho d'une aussi odieuse calomnie. (Débats.)

— La GAZETTE DE CONSTANCE mande que le prince Louis-Napoléon se trouve actuellement à Lucerne, pour y défendre lui-même ses intérêts auprès de la diète helvétique.

Le MONITEUR contient un nouveau discours adressé par le roi aux élèves externes des collèges de Charlemagne et de Bourbon, admis à visiter les galeries de Versailles.

« Jeunes élèves! quoiqu'un intérêt peu pressant et bien cher semblât ne pas me permettre de quitter Paris un seul instant, je n'ai pu résister à l'entraînement de venir ici pour vous recevoir et pour me trouver au milieu de vous.

« J'ai voulu vous introduire moi-même dans ces belles galeries, vous y réunir comme j'y ai déjà réuni vos camarades des autres collèges de Paris, comme j'y voudrais rassembler tous les collèges de la France. J'ai voulu que vous y jouissiez de ce grand présent que j'ai fait à notre nation, et que vous profitiez de tous ces beaux exemples de notre histoire, de tous ces glorieux souvenirs de l'ancienne monarchie française qui valait bien ces républiques d'Athènes et de Rome, dont on vous occupe peut-être un peu trop. (Longues acclamations.)

« Oui, jeunes élèves, c'est en apprenant bien à quel point notre nation a été grande à toutes les époques de son histoire, c'est en étudiant profondément les causes de sa grandeur et de sa prospérité que vous saurez vous préserver de toutes ces théories, de toutes ces utopies funestes, dont vos vertueuses inclinations, vos sentimens patriotiques, votre affection pour ma dynastie et pour moi, dont vous me donnez en ce moment de si touchans témoignages, parviendront aussi à vous garantir.

« Maintenant, mes chers jeunes élèves, il ne me reste plus qu'à vous témoigner combien je suis touché des preuves d'affection que vous me donnez. Je vous en remercie de tout mon cœur. Je n'oublierai jamais les sentimens que vous me manifestez et les acclamations dont vous m'avez entouré. »

On lit dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX :

« Des bruits contradictoires circulent sur l'instruction de la plainte dirigée contre le sieur Challas. Le *Messenger* annonce ce soir que cet inculpé persiste à soutenir que les pièces diplomatiques dont il a fourni copie à M. Fabricius ont été réellement soustraites au ministère des affaires étrangères et qu'il n'a rien inventé. « On ajoute, dit le *Messenger*, que cette affaire ne se poursuivra pas, et que tout l'embarras du ministère public serait maintenant de trouver une issue autre que le grand jour des débats correctionnels. »

« Nous croyons, en ce qui touche la première de ces assertions, que le *Messenger* a été induit en erreur, et il paraît certain que le sieur Challas n'a pas cessé de maintenir ses déclarations primitives sur la fausseté des pièces par lui fournies.

« Quant à l'embarras dans lequel, suivant le *Messenger*, se trouverait l'instruction criminelle, il proviendrait, dit-on, de la difficulté que présente la caractérisation légale du délit imputé à Challas. D'après la prévention, il serait inculpé d'escroquerie, mais on comprend que les manœuvres frau-

sur le sire de Grand-Mesnil; sa figure était contractée, son gantelet serrait convulsivement la poignée de son épée... Enfin, s'étant quelque peu remis :

— Emmeline, dit-il d'une voix basse, tu seras à moi.
— Je ne le puis être, Messire, dit courageusement la jeune châtelaine, je ne le puis être, car je suis déjà engagée par d'autres liens.
— Eh bien, ces liens seront rompus, dit-il en se levant et en faisant résonner avec une vigueur frénétique ses pieds de fer contre les dalles sonores du pavé.

III.

A trois jours de là, les mêmes personnes étaient encore réunies dans le même lieu. La figure de la châtelaine exprimait une vive inquiétude; celle d'Arnold, une sombre satisfaction, comme celle d'une vengeance assouvie.

— Emmeline, tu seras à moi, dit-il avec un sourire effrayant.
— Je vous ai déjà dit que je ne pouvais l'être, Messire.
— Eh bien, maintenant tu le peux, dit-il en tirant son épée encore rouge de sang.
— Monstre! tu l'as tué, dit la châtelaine, et elle s'évanouit.
Au même instant, il emporta Emmeline inanimée en croupe sur son destrier; comme les ponts étaient restés baissés, il repoussa les sentinelles qui s'efforçaient de l'arrêter, et bientôt il se trouva en-dehors des portes du castel. Mais il entendit au loin les sons prolongés du cor d'alarme qui appelait tous les vassaux sous l'étendard seigneurial.

La route, fuyant avec rapidité sous le galop précipité du robuste coursier, il arriva bientôt au pied des murailles de son manoir. Il se rendit à la chapelle, et là, voyant le père Ambroise en habits sacerdotaux :

— Prêtre, lui dit-il, donne-nous la bénédiction nuptiale.
— Et l'épousée, dit le prêtre.
— La voilà.
— C'est un cadavre, Messire.
— Prêtre, fais ton devoir, ce n'est pas un cadavre.
Le vieillard tremblant dit les prières sacrées; mais quand il en vint à ces paroles :

duleuses et le crédit imaginaire dont parle l'article 405 du Code pénal, ne peuvent guère être établis que par les déclarations de M. Fabricius, puisqu'en matière d'escroquerie le délit présuppose toujours une action déterminante sur l'esprit ou la conduite de celui qui en aurait été victime. Or, M. Fabricius n'a pas été entendu par l'autorité judiciaire, et probablement il ne se souciait pas de l'être. L'absence de son témoignage jette donc un assez grand embarras dans les poursuites. D'un autre côté, il paraît que les preuves qui pourraient venir suppléer à ce témoignage seraient de nature à soulever le voile qui cache d'assez graves relations diplomatiques; elles pourraient aussi, dit-on, faire remonter un peu haut, dans certaines cours étrangères, les conséquences dont M. Fabricius, seul jusqu'ici, aurait ressenti le contre-coup.

« Au reste, tout ceci ne peut tarder à être éclairci, soit par une ordonnance de non lieu, soit par une mise en jugement.

« Il est vrai, ainsi que l'annonce le *National*, que le sieur Challas a été transféré, sous mandat de dépôt, dans une maison de santé de la rue Faubourg-Poissonnière. »

— La GAZETTE DE ZÜRICH, feuille appartenant au parti aristocratique, publie ce qui suit dans son numéro du 15 août : Le grand conseil de Thurgovie s'est réuni en séance extraordinaire, immédiatement après la réception des premières lettres de Lucerne; mais il ne prendra une résolution qu'après avoir reçu un rapport officiel de la diète. On dit qu'il s'assemblera le 20. On est convaincu qu'il refusera de céder aux injonctions du gouvernement français.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, le 14 août : Le 10, dans la soirée, le père Cyrille Alameda est arrivé à Zugarraurdi après avoir trompé la vigilance de la police, et en particulier celle de Bayonne, d'où il est parti dans la matinée du 10. Cyrille était accompagné du père Carasa, jésuite. C'est par ordre de don Carlos, qui tient à l'avoir auprès de lui, que le père Cyrille s'est rendu en Espagne. Il a dû partir le 11 pour le quartier royal. On sait que ce Cyrille est l'ami de Maroto et l'ennemi de Tejeiro, ce qui ne peut que hâter la chute du ministère de don Carlos qu'on a déjà annoncée comme prochaine.

HOLLANDE.

On écrit de Londres à l'AVONBODE, le 14 août : Hier après-midi, a eu lieu à l'hôtel des affaires étrangères une assemblée, car on ne veut pas la nommer réunion, des membres qui composent la conférence; mais le but pour lequel on s'était réuni n'a pas été atteint, car rien n'a été décidé. Lord Palmerston a soutenu, avec beaucoup de vivacité, les intérêts de la Belgique; il a prouvé que la situation des finances et de la dette du royaume des Pays-Bas a été soumise à la conférence d'une manière inexacte; qu'ainsi les calculs et le partage de la dette, basés sur ces données, sont également inexactes, et cela au grand détriment de la Belgique; que, par suite, il est juste de procéder à une révision des 24 articles, et que, suivant des données plus vraies sur la situation financière du royaume lors de la séparation, il constera que la Belgique doit payer annuellement beaucoup moins que la somme fixée par les 24 articles. Ensuite le noble lord a rejeté également le paiement de l'arriéré à faire par la Belgique, par les motifs déjà connus que le traité, lorsqu'il a été signé par le roi de Hollande, ne peut pas avoir de force rétroactive; que la Belgique, par la position de la Hollande, a été forcée de dépenser beaucoup en frais de guerre, etc., etc.

Cependant la difficulté énoncée en premier lieu est la plus importante et la plus difficile à écarter. Naturellement, les ambassadeurs du Nord, les amis de la Hollande, ont bien pu émettre des doutes sur le fondement que méritaient les assertions de lord Palmerston, mais ils n'ont pu les contredire directement, ni prouver le contraire.

Il en est résulté que l'on s'est séparé sans avoir rien fait, et que c'est maintenant au gouvernement hollandais de prouver l'exactitude des données produites dans le temps par lui. On m'a assuré que M. Dedel s'est déclaré prêt à convaincre autant que possible, par des pièces imprimées, dans le temps, par des journaux, etc., à partir de 1815 jusqu'en 1821, chacun des membres de la conférence, que les bases des calculs ont été conformes à la vérité et à la bonne foi.

Voilà ce que j'ai appris et j'en ai pris note en toute hâte, car il est temps aussi de finir ma lettre. Je vous ai déjà

— Femme, consentez-vous à prendre pour époux, Arnold, sir de Grand-Mesnil?

— Non, dit la châtelaine que ce nom avait rappelée à elle-même.
— Passe outre, prêtre, dit le sire exaspéré; car il entendait au-dehors les cris des assiégés et le bruit sourd et régulier du bélier qui frappait les murailles à coups redoublés.
— Je ne puis commettre un sacrilège, dit le chapelain d'une voix ferme.

— Achève, prêtre, ou de par Dieu, il l'arrivera malheur.
— Je ne puis commettre un sacrilège, Messire.
— Alors, meurs donc, misérable, dit-il, et le poignardant, il fit rouler son corps sanglant en bas des marches de l'autel.

En ce moment, les cris des assiégés se firent entendre plus terribles, et une gerbe de flammes, pénétrant dans la chapelle, gagna le plafond en un instant.

Avec l'énergie du désespoir, il serra Emmeline contre son sein, et il était parvenu à la porte de la chapelle, quand le chef des gardes de la châtelaine, qui venait de surprendre le Grand-Mesnil, où il n'y avait pas de chef pour commander la défense, l'aperçut et cria à ses gens d'armes : — A moi, enfans, à moi... il est ici, le lâche, le traître... Tâchez de le prendre vif, et surtout prenez garde à la châtelaine.

Au même instant, Arnold fut entouré d'une foule acharnée qui s'empressait autour de lui avec fureur; il se retira dans l'angle d'un mur, et quoiqu'il soutint la châtelaine, il eut bientôt jonché le pavé de cadavres. Mais le nombre de ses assaillans croissait au lieu de diminuer; déjà son bras se lassait et ne pare plus les coups que par un instinct machinal; ses yeux ne distinguaient plus qu'une masse mobile qui cherchait à lui donner la mort; enfin, le chef s'écria d'une voix de triomphe : — Courage, enfans, nous le tenons... Courage, délivrez votre châtelaine.

— En effet, courage, elle est délivrée, dit le sire en la perçant de son épée; rappelant ses forces par un effort désespéré, il se fit jour à travers ses adversaires atterrés, et sautant sur son destrier, il fut bientôt à l'abri de leurs coups et de leur vengeance.

Il courut, il courut au hasard : il laissa derrière lui et les murailles de son castel et les tourelles de Froidecour; mais ses yeux étaient hagards

écrit il y a quelque temps que c'est à l'instigation de la Belgique que la France et l'Angleterre s'opposaient à l'exécution du traité; maintenant ces puissances ont mis leur tactique au grand jour. Vous pouvez du reste compter sur l'exactitude du présent avis, qui m'a été communiqué de source certaine. (*)

— Nous lisons dans la correspondance particulière du *Handelsblad* la lettre suivante datée de Bruxelles le 16 août : « Le gouvernement a reçu hier des nouvelles très-importantes de Londres. Elles ont de suite été expédiées au roi à Ostende et aujourd'hui tous les ministres se sont rendus à Malines pour conférer avec S. M. sur les nouvelles instructions demandées par M. Van de Weyer, qui semble bien moins tranquille sur l'issue de la question territoriale. Quant à la dette, bien que M. Dujardin, secrétaire-général du ministère des finances se trouve déjà à Londres, on vient de charger encore M. de Pouthon, agent de change à la bourse de Bruxelles, et ami de MM. de Theux et d'Huart, d'aller défendre cette question d'après le rapport qu'a fait à ce sujet la commission instituée il y a quelque temps pour examiner cette affaire.

« M. de Pouthon s'est embarqué hier à Anvers pour faire une absence de quinze jours. »

— L'INDÉPENDANT dément en ces termes la nouvelle ci-dessus :

Plusieurs journaux de Bruxelles reproduisent un article du *Handelsblad*, où il est dit que M. de Pouthon est parti pour Londres, chargé par le gouvernement d'aller défendre, conjointement avec M. Dujardin, la question de la dette. Nous pouvons affirmer que cette nouvelle est dénuée de tout fondement. M. de Pouthon est depuis le 16 de ce mois aux bains d'Aix-la-Chapelle, pour y rétablir sa santé.

Ce que rapporte la même correspondance sur l'envoi de dépêches importantes reçues de Londres et expédiées au Roi à Ostende, et sur une réunion des ministres à Malines, n'est pas plus exact.

BELGIQUE — Bruxelles, le 19 août.

On assure que le Roi se rendra d'Ostende samedi prochain au camp de Beverloo, pour passer dimanche la revue de toutes les troupes de la deuxième période. S. M. sera de retour à Ostende lundi matin jour de l'inauguration du chemin de fer.

— Un crime affreux vient de jeter la consternation dans le canton de Seneffe :

« Le 10 de ce mois, Henri Leugley, qui exerçait la profession d'architecte à Bruxelles, arriva, vers cinq heures du soir, chez sa mère à Chapelle-lez-Herlaimont; ne l'ayant pas trouvée chez elle, il se promena pendant quelque temps dans sa demeure, et des voisins remarquèrent qu'il avait l'air triste et plongé dans de profondes réflexions. Informée de son arrivée, sa mère vint le trouver et l'on ignore ce qui se passa entr'eux dans la soirée. A onze heures, ils se retirèrent tous deux, la mère au rez-de-chaussée, le fils dans une chambre haute. Tout-à-coup celui-ci quitte son appartement, et furieux se présente à sa mère armé d'un couteau dont il la menace d'abord et qu'il lui plonge ensuite dans le bas-ventre à deux reprises différentes; quoique blessée, la malheureuse lutte contre son assassin et reçoit plusieurs coups de couteau aux bras et aux mains; elle parvient cependant à se soustraire à sa fureur, et se sauve chez son beau-fils, qui court aussitôt instruire l'autorité locale de ce qui vient de se passer. M. l'échevin Harlez s'étant rendu sur les lieux avec un chirurgien, trouva Henri Leugley étendu mort à la porte de sa chambre... Il s'était suicidé : le couteau dont il s'était frappé au cœur y était demeuré fixé, le traversant, pour ainsi dire, d'outre en outre.

LIÈGE, LE 20 AOÛT.

La commission d'instruction publique s'occupe avec zèle du programme des études du collège pour l'année scolaire 1858-1859, ainsi que du règlement destiné à fixer les rapports des professeurs avec le préfet des études et de ce der-

(*) Ce que dit l'*Avonbode* correspondant avec ce que rapporte le *Temps*. Ce dernier journal ajoute que le changement d'opinion du gouvernement anglais est dû en partie à l'intervention de la reine Victoria sincèrement attachée à son oncle le roi Léopold. On a reconnu la nécessité de certaines modifications et la convenance d'entendre le plénipotentiaire belge. On prévoit même dans certains cercles officiels que le roi Guillaume pourrait bien être réduit à prier la diète germanique de se désister de son intervention dans la question territoriale afin d'obtenir de meilleures conditions en ce qui concerne la dette.

et son esprit aliéné; il ne se souvenait plus que de ses combats favoris; de temps en temps, il murmurait à son coursier : Vite, vite, mon bon Watfrans, pour Grand-Mesnil et son épée. Et le cheval harassé se rai-mait et courait toujours... Déjà, ils foulaient la bruyère (1) d'Erria, et la nuit allonge ses ombres sur cette lande désolée; le bruit éclatant du fer contre le roc trouble seule cette morne solitude... Tout-à-coup le bruit cesse : cheval et cavalier ont disparu dans un terrain mouvant (2); une écharpe armoriée vole seule à travers la fange, et, quelque jour, elle ira apprendre au père de la plaine que le sire de Grand-Mesnil a trouvé son tombeau.

C'est depuis tous ces événements que l'on dit que, sur les ruines du Mesnil, on voit apparaître toutes les nuits une ombre blanche qui soupire tristement des chants que le vent apporte quelquefois jusques dans la vallée; mais elle n'inspire pas d'effroi au paysan, qui quelquefois la vient implorer dans ses souffrances; il montre même encore une pierre connue sous le nom de *Pierre de la Blanche-Demoiselle*. H. DE S**.

(1) Ce qui frappe le plus les regards de l'étranger qui visite les Ardennes, c'est que cette contrée, entourée de pays où l'agriculture est si florissante, présente encore d'immenses plaines rocheuses et stériles, connues sous le nom de *fanges* et où une bruyère triste et monotone remplace toute espèce de végétation; rarement même, une yeuse, vieille et décrépite, indique de loin en loin le chemin du voyageur.

(2) Lorsque, dans une bruyère, se trouve une ravine un peu profonde, les eaux de pluie viennent s'y rassembler, et y déposent la glaize qu'elles ont charriées de toutes les parties de la fange; au bout d'un certain temps, la ravine est comblée; une végétation plus active que la bruyère y prend racine, et le danger est alors caché sous une herbe verdoyante; on a vu plusieurs exemples d'hommes et d'animaux engloutis vivans dans ces marais dangereux.

Du reste, ces terrains ne sont pas particuliers aux Ardennes; car on raconte, dans une ancienne tradition du Hainaut, qu'un chevalier d'O-treppe, revenant de Terre-Sainte, périt dans un terrain mouvant; une fontaine qui coule près du lieu de sa mort, porte même encore le nom de *Fontaine d'Otreppe*.

nier avec la commission de surveillance et le conseil communal. On s'est éclairé des lumières pratiques de M. Guillery, auquel il est nécessaire d'attribuer plusieurs mesures d'exécution, dont la commission par sa nature ne peut être chargée utilement. L'admission des élèves, leur passage d'une classe dans celle qui est immédiatement supérieure, le nombre des compositions sur chaque matière de l'enseignement, l'obligation au professeur de rendre à chaque élève son travail avec l'indication en marche des fautes commises et du nombre de mauvais points qui s'y trouvent attachés, tels sont plusieurs objets sur lesquels il y a des prescriptions formelles. Le nouveau règlement ne fait en général que consacrer ce qui existe dans la plupart des classes, mais c'est l'uniformité qu'il faut se hâter d'introduire.

Nous apprenons que plusieurs professeurs des établissements communaux et M. l'inspecteur des écoles Vanhulst, ont fait composer les élèves les plus forts des quatre écoles communales, tant de garçons que de filles, pour la médaille d'honneur.

Ce concours, qui a déjà de très heureux résultats, en aurait de plus grands encore, si les établissements particuliers du même degré d'instruction voulaient mesurer leurs élèves avec ceux de nos écoles.

M. Alexandre Dumas, dont nous avons annoncé samedi l'arrivée à Liège, est parti le jour même pour Aix-la-Chapelle. Cet illustre écrivain n'a passé que quelques heures à Liège, qu'il a presque entièrement consacrées à M. Polain, archiviste de la province, et à M. Vissechers que M. Dumas avait connu en Suisse. M. Dumas a aussi été visiter notre belle église de St. Jacques qu'il a beaucoup admirée, et qui lui fournira sans doute un de ces piquants feuilletons qu'il sait si bien faire.

Nous avons publié le programme des courses de chevaux qui auront lieu à Spa, les 4 et 6 septembre prochain. Tout fait présager qu'elles seront fort brillantes. Chaque jour de course il y aura spectacle et bal à la Redoute. Les étrangers continuent à venir visiter Spa: le 15^{me} n^o de la liste vient de paraître; elle porte à 1627, le nombre des visiteurs qui y étaient arrivés au 14 de ce mois.

DÉRIVATION DE LA MEUSE. — Une pétition revêtue de deux cent signatures, parmi lesquelles se font remarquer celles de plusieurs de nos grands industriels, vient d'être adressée à M. le ministre des travaux publics, pour obtenir de l'autorité supérieure une solution prompte et convenable de la question relative au projet de dérivation de la Meuse.

Le projet ancien, disent les pétitionnaires, est jugé depuis longtemps; la navigation et le commerce, les hommes de l'art, et les gens du métier, l'opinion publique et ses organes se sont prononcés contre ce projet d'une voix unanime. Le conseil des ponts-et-chaussées et le ministre lui-même ont suffisamment prouvé qu'ils le condamnaient. Le conseil provincial, qui avait refusé l'année dernière tout subside pour son exécution, a voté cette année 50,000 francs, à condition que l'on suivrait un nouveau plan approuvé par le ministre.

Rien n'arrête plus la régence; mais la question pécuniaire lui laisse encore quelque inquiétude. Sans doute, le gouvernement, bien convaincu, comme l'est la province elle-même, de la haute importance de la communication à établir, ne refusera pas de contribuer, pour une part, dans la dépense qu'elle occasionnera.

Mais ce qui importe surtout aujourd'hui, c'est de prendre une décision définitive, afin d'épargner à la ville, des pertes nouvelles; à la navigation, au commerce et à la propriété, les sinistres et les dangers que leur amèneraient inévitablement de nouveaux retards.

Tel est, en substance, le contenu de cette pétition. Le désir d'une solution définitive est, en effet, dans les vœux de tout le monde. L'ajournement, quand à l'exécution, d'une foule de projets plus ou moins importants, mais se rattachant tous à des intérêts de premier ordre, constitue une situation vraiment intolérable pour la propriété et pour l'industrie. Cet ajournement entrave les transactions, il entrave le mouvement des entreprises, il laisse incertaine la valeur des terrains et des exploitations. Celui qui veut vendre et celui qui veut acheter ne savent plus à quelle base d'estimation s'arrêter: Bien plus, celui qui possède craint de s'aventurer par le simple usage de sa chose. On conçoit donc, très-aisément l'ardeur que mettent les personnes intéressées dans le projet de dérivation de la Meuse à faire cesser le statu-quo qui pèse sur eux.

Nous nous joignons à eux pour demander que M. le ministre des travaux publics fasse droit à leur requête. Mais nous demandons en même temps que l'on n'oublie pas les personnes que l'ajournement indéfini d'autres projets retient depuis longues années dans le même état de souffrance. Mieux vaudrait mille fois faire moins et faire vite que de projeter sans fin, en retardant l'exécution de presque tous les projets. Nous pensons que l'administration communale de Liège peut prendre sa bonne part de cette observation.

TIR A LA CARABINE SUR L'ILE WERIXHET.

La Poule qui devait clôturer les exercices du concours à la carabine, n'ayant pu être tirée vendredi dernier, a eu lieu hier, dimanche, en six balles; l'enjeu qui avait été fixé suivant le programme à trois francs par souscripteur, a été remis à 1 fr. 50. Vingt-trois concurrents étaient inscrits. Le montant des mises a été divisé en trois prix; le premier prix enlevait les trois sixièmes des mises, le 2^{me} les deux sixièmes et le 3^{me} le sixième restant.

Le premier prix a été remporté par M. Arnold, membre de la société de Ste.-Barbe à Liège, qui a fait 69 points. C'est le même qui, les jours auparavant, avait remporté, par 84 points, le 5^{me} prix, consistant en une tabatière en argent.

Le 2^{me} prix a été gagné par M. Léonard Peclers fils, de la même société, qui a fait 66 points; il avait déjà gagné, par 99 points, le premier prix, consistant en une pendule.

Le 3^{me} prix a été gagné par M. Peclers, père, également membre de la société de Ste.-Barbe, qui a fait 65 points.

Comme les jours précédents, tout s'est passé dans le plus grand ordre.

Un voyageur qui était parti de Liège pour Aix-la-Chapelle vendredi soir, dans une voiture de louage, a perdu une malle, recouverte en cuir noir, grandeur ordinaire; il promet une récompense de 100 francs à la personne qui la remettra à l'hôtel de la Pommelette, rue Souverain-Pont, à Liège. (Voir aux annonces.)

— Le *Moniteur* publie le programme de l'inauguration du chemin de fer à Ostende, fixée au 28. L'accumulation des convois de Gand, Bruges etc., rendra cette fête plus animée qu'aucune des précédentes. Le convoi de Bruxelles partira à dix heures moins un quart. Une tente est disposée à Ostende pour recevoir le roi et la reine.

— La Kermesse de Termonde commence le 26. Cette fête coïncidant avec le jubilé de Malines ne peut qu'augmenter encore l'affluence sur le chemin de fer.

— La commission de l'Institut des beaux-arts, prévient MM. les artistes que l'ouverture de la deuxième exposition est fixée au 14 octobre prochain.

— La *Gazette de Prusse* donne en tête de son article de Berlin les détails suivants sur la fête séculaire des franc-maçons :

Les franc-maçons dont les trois grandes loges, sous la protection du gouvernement, avec les loges affiliées, comptent à Berlin seulement 1500 membres appartenant à toutes les classes de la société, ont célébré ici le 14^e anniversaire du jour où le roi Frédéric II se fit recevoir dans leur ordre. A ce qu'on apprend, cette fête a été célébrée avec beaucoup d'éclat dans la loge instituée par Frédéric-le-Grand lui-même, sous le nom de Loge-Nationale-Mère des états prussiens, qui porte aujourd'hui le nom de Les Trois Globes Terrestres. Cette fête a encore été relevée par les circonstances que cette loge a été autorisée à se mettre en possession des beaux marteaux d'ivoire que ce roi avait portés lui-même en qualité de grand-maître de ses franc-maçons, mais qui étaient venus après sa mort dans les mains de particuliers.

Nous savons de bonne source qu'il a été authentiquement démontré dans une notice historique faite à l'occasion de la fête que le grand roi a montré jusqu'à la fin de sa vie la plus grande bienveillance et la plus grande estime pour la franc-maçonnerie.

C'est ce qui résulte des archives conservées dans les différentes loges, ainsi que des écrits de cabinet très-flatteurs émanés jusqu'en 1785, et dont il en avait déjà été publié antérieurement, par exemple, dans la *GAZETTE LITTÉRAIRE* du 25 février 1778. Les dispositions défavorables attribuées au roi sont donc démenties, ou ne concernaient pas la franc-maçonnerie en soi, mais quelques abus particuliers qui ont cessé d'exister depuis.

L'AYONBODE reçoit de Londres la nouvelle qu'il y a eu le 15 une réunion de la conférence.

Il n'y a rien été décidé, mais lord Palmerston a chaudement défendu les intérêts de la Belgique et a soutenu que l'état financier avait été mal représenté en 1831, et qu'il fallait par conséquent réviser les 24 articles. Il rejettera le paiement de l'arriéré. Il est naturel que les ambassadeurs des puissances du Nord n'aient pu le réfuter. Il reste donc à la Hollande à prouver que les premières données étaient exactes.

M. Dedel paraît avoir offert à chacun des ambassadeurs de faire cette épreuve.

— La session du parlement anglais a été close par la reine en personne, le 16 août. Nous publions aux nouvelles d'Angleterre le discours prononcé par S. M. Il n'y est guère fait mention que des affaires intérieures de la Grande-Bretagne et l'on n'y trouve pas un seul mot sur nos différends avec la Hollande.

— La *GAZETTE D'AUSSBOURG* contient une correspondance datée de Bruxelles, le 6 août, et portant ce qui suit :

Le roi Guillaume a l'intention de convoquer les états-généraux extraordinairement, pour leur communiquer la proposition que la France et l'Angleterre font maintenant au sujet de la question hollandaise-belge. Cette mesure n'a pas encore été définitivement prise; mais je sais positivement que le roi Guillaume en a parlé la semaine dernière en audience à un Hollandais de distinction.

— On écrit de Munster, 7 août :

On a reçu de Minden des nouvelles alarmantes sur la santé de l'archevêque de Cologne, qui a maintenant constamment besoin des secours d'un médecin. Il faut probablement chercher la cause de son indisposition dans le manque d'un exercice assez fort auquel il était accoutumé.

— On lit dans les journaux français :

Nous avons reçu des lettres particulières de Varsovie du 26 juillet. Elles font mention d'une conspiration qui aurait été découverte dans la capitale de la Pologne sur la dénonciation du gouvernement français; elles parlent également d'un grand nombre d'arrestations qui ont été faites en conséquence de cette découverte à Varsovie et dans d'autres districts de la Pologne. On compte parmi les conspirateurs plusieurs officiers russes. Leur intention était de faire sauter l'empereur par l'explosion d'une mine qu'ils auraient pratiquée dans la forteresse de Bala que ce souverain devait visiter durant son dernier voyage en Pologne; il paraît même que la visite de cette forteresse était le principal objet de son voyage.

— On écrit de Constantinople, le 17 juillet :

L'envoyé belge, baron O'Sullivan de Grass, a visité jeudi, en vertu d'un firman du grand-seigneur, les principales mosquées de la capitale. Le samedi il a visité le palais en société des ambassadeurs de France et d'Angleterre.

BIBLIOGRAPHIE.

LITTÉRATURE. — HISTOIRE.

PROMENADES HISTORIQUES dans le pays de Liège, par M. le docteur Bovy. — Ce livre n'a point la prétention d'être un livre historique. C'est un recueil de traditions et d'anecdotes entremêlés du récit de faits réels et constatés. L'auteur s'est promené, tenant à la main le registre des souvenirs que lui ont fournis de longues années de lectures, d'études et de méditations, sur les rives de notre beau fleuve, sur les bords pittoresques de nos charmantes rivières, sur la cime de nos rochers, dans le

fond de nos vallées. Il s'est arrêté à chaque empreinte laissée sur le sol par le pied d'un homme célèbre, à chaque ruine, à chaque pierre marquée du sceau de l'histoire; examinant tous les objets, comparant les récits de nos vieux annalistes avec la vérité, constatant les modifications que le temps a imprimées aux choses et aux lieux. C'est le résultat, et comme le butin de ces courses, qu'il apporte aujourd'hui, laborieuse abeille, au trésor de notre littérature nationale. Nous ne dirons pas que M. Bovy a mis dans ses causeries, si intéressantes d'ailleurs, toute l'impartialité désirable. Il est Liégeois et vieux Liégeois. A ce titre, il professe une admiration un peu trop exclusive pour l'ancienne constitution de notre pays, et se montre un peu détracteur de nos institutions modernes. Sans doute M. Bovy aurait raison de regretter l'ancien régime si la constitution sous l'empire de laquelle nous vivons, n'avait point amélioré notre sort, si nous n'avions fait aucun progrès depuis 1789, si le bien-être social n'avait pas augmenté en raison directe de l'accroissement des lumières, alors nous concevions ces regrets, nous les partagerions peut-être; mais les choses sont loin d'en être ainsi, et pour notre part, nous nous félicitons des changements qui se sont opérés depuis cinquante ans. M. Bovy a souffert de ces changements, de ces vicissitudes; il est donc naturel qu'il leur garde rancune; mais il y a en tout une juste mesure; la sagesse et la raison, qui devraient toujours former les traits distinctifs du caractère d'un vieillard, auraient dû l'éclairer sur les causes et les effets des grands événements. Quand il parle de la révolution Liégeoise, il la traite avec un dédain peu convenable, il se complait à énumérer les excès qui l'ont souillée, à faire ressortir les fautes du peuple, les intentions malveillantes, selon lui, des hommes qui l'ont guidé; mais il se tait presque entièrement sur les abus qui ont amené cette révolution, sur les excès de pouvoir des princes-évêques, sur leur despotisme théocratique qui, dans une foule de circonstances, tenta de poser un étouffoir sur l'ancienne constitution Liégeoise; cela n'est pas juste. Il fallait au moins montrer un peu plus d'indulgence pour le peuple qui ne se révolta jamais contre son prince sans de graves motifs de mécontentement. C'est ce que l'histoire entière nous atteste. A part ce défaut, le livre de M. Bovy ne suscite aucun point de graves critiques. Il est écrit avec naïveté et simplicité. C'est un grand mérite aujourd'hui, et dont il faut tenir compte à l'auteur. Il n'a point voulu sacrifier au faux goût du siècle, et ici, sa résistance ne mérite que des éloges. Le style pourrait sans doute en être plus correct, mais le genre choisi par M. Bovy, sans autoriser ces négligences, les excuse en quelque sorte.

HISTOIRE DE L'ORDRE ÉQUESTRE, par M. de Villenfagne, publié par M. Lavalleye. En sauvant de l'oubli, et peut-être de la destruction, l'ancienne histoire du pays de Limbourg, que nous devons aux laborieuses recherches et à la plume érudite de M. le curé Ernst, M. Lavalleye a rendu un grand service à la science historique en général et à notre pays en particulier. Aussi sa publication a-t-elle été accueillie avec faveur par les savants étrangers et nationaux qui se sont empressés de lui accorder une place distinguée dans leurs bibliothèques. Cet accueil bienveillant a engagé M. Lavalleye à entreprendre un autre travail également très-important et destiné à jeter un jour nouveau sur les institutions de l'ancien pays de Liège, à la fondation et au maintien desquels l'ordre équestre a contribué pour beaucoup. L'ouvrage que nous annonçons n'a pas encore paru, mais il est sous presse et ne tardera pas à être livré au public. M. de Villenfagne est connu pour un historien fort savant, et ses œuvres offrent de précieux matériaux à ceux qui voudront écrire, un jour, une histoire complète de l'ancien pays de Liège. Nous possédons de lui des dissertations fort intéressantes. Malheureusement l'esprit de parti y domine un peu trop; nous verrons si M. de Villenfagne a su éviter cet écueil dans son histoire de l'Ordre équestre, dont nous rendrons compte immédiatement après sa publication. *L'histoire de l'Ordre équestre*, formera un beau volume in-8^o de 500 à 600 pages imprimé sur beau papier vélin satiné.

On souscrit à Liège, chez N. Redouté, imprimeur-libraire, rue de la Régence, n. 25, et chez les principaux libraires du royaume et de l'étranger.

ETAT CIVIL DE LIEGE DU 17 AOUT.

Naissances : 3 garçons.

Mariages : 8, savoir, entre

Jean François Fala, serrurier, place Ste. Barbe, et Louise Josephine Siquet, couturière, rue des Ecoles. — Jean Louis Jotris, armurier, faubourg Vivegnis, et Marie Agnès Chaumont, cultivatrice, même faubourg. — Philippe Lecocq, plombier, faubourg St. Léonard, veuf de M. C. Bovy, et Marie Beatrix Temans, sans profession, même faubourg, veuve de D. Deboubers. — André Belleville, journalier, rue Pierreuse et Marie Catherine Oury, couturière, rue Salamandre. — Nicolas Kesler, tourneur à Maestricht, et Marie Gertrude Peturquenne, couturière, sur la Fontaine. — André Houssa, barbier, derrière St. Pholien, et Marie Elisabeth André, blanchisseuse, en Bèche. — Auguste Simonis, ferblantier rue des Ursulines, et Marie Elisabeth Renard, blanchisseuse, à Chokier. — François Bovy, Journalier, à Momalle, et Marie Louis, journalière, rue Calvaire.

Décès : 2 garçons, 2 filles, 2 hom., savoir :

Nicolas Joseph Pirotte, sans profession, âgé de 85 ans, rue Pierreuse, veuve de Marie Bovy. — Hubert Joseph Bovy, armurier, âgé de 70 ans, rue en Bois, époux d'Honorine Pecquet.

Du 18. — Naissances : 5 garçons, 2 filles.

Décès : 2 garç., 2 filles, 2 hommes, 5 femmes, savoir : Antoine Grimberieux, âgé de 45 ans, journalier, rue Haut-Prez, époux d'Anne-Marie Ledent. — Jean-Nicolas Humblet, âgé de 59 ans, militaire-pensionné, époux d'Anne-Marie Gérard. — Marie-Anne Jansette, âgée de 80 ans, sans profession, fond de Lempereur. — Marie Collette, âgée de 40 ans, sans profession, faubourg St-Léonard, épouse de Jean-Pierre Lovinfosse. — Jeanne Darimont, âgée de 37 ans, sans profession, en Potière, veuve de Henri Bodar.

ANNONCES.

UNE MALLE, recouverte en cuir noir, grandeur ordinaire, portant sur l'un des côtés l'adresse d'un aubergiste de Calais ou de Boulogne, a été PERDUE sur la route de Liège à Aix-la-Chapelle, dans la nuit du 17 au 18 de ce mois. — Il sera accordé 100 FRANCS DE RECOMPENSE à celui qui la remettra à l'hôtel de la POMMELETTE, rue Souverain-Pont, à Liège.

LA PLACE de GARDE-CHAMPÊTRE de la commune de Grivegnée étant vacante, le bourgmestre invite ceux qui voudraient l'obtenir à lui adresser leur demande, accompagnée d'un certificat de moralité.

Le bourgmestre, J. VIGNOUL. 1137

QUARTIERS à LOUER rue devant la Magdelaine, N^o 275.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,

QUAI DE LA SAUVENIÈRE, N^o 48,

Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 3.

On **CHERCHE** un **AIDE** en **PHARMACIE** S'adresser rue Vinave-d'Ile, n^o 58.

AVIS.

LE 4 SEPTEMBRE 1858, à 8 heures du matin,
 A la maison commune de Seraing, le collège des bourgmestre et échevins mettra en adjudication publique et au rabais la Construction de l'achèvement de la Maison Commune, conformément au plan et cahier des charges déposés en l'étude de M^e GILON, notaire à Seraing, l'un des membres de la commission nommée pour cette bâtisse, où chacun peut en prendre inspection.
 Ne seront admises à enchérir que les personnes qui auront déposé au secrétariat de ladite commune leurs soumissions cachetées sur papier timbré, avant l'heure de l'adjudication.
 1162

adjudication au rabais.

LUNDI 27 AOUT 1858, à 5 heures après-midi,
 Chez DONGEEL, cabaretier, à Hanefte.
 Le conseil de fabrique de l'église de Hanefte, fera procéder par le ministère de M^e DIEUDONNÉ, notaire à Verlaine, à l'adjudication au rabais au moins offrant, des Travaux, Constructions et Réparations à faire à l'église dudit Hanefte, canton de Bodegnée.
 S'adresser à M. le Curé de Hanefte, pour voir le plan et audit notaire, pour les conditions.
 1160

COMMUNE DE SERAING.

LOCATION DES CARRIÈRES.

LE MARDI 28 août 1858, à 9 heures du matin,
 A la maison commune de Seraing-sur-Meuse, le collège des bourgmestre et échevins procédera à l'adjudication aux enchères publiques, ensuite de soumissions, de la location des carrières de pierres et sables, ouvertes sur des terrains appartenant à ladite commune.
 La bonne qualité du sable et l'abondance des couches qui s'exploitent à ciel ouvert, présentent des avantages peu communs, l'extraction en étant facile et l'écoulement des produits assuré.
 1159

LE LUNDI 3 SEPTEMBRE 1858, à midi précis,
 M. le comte Léopold de LANNOY DE CLAIRVEAU fera VENDRE

PLUSIEURS PORTIONS DE BEAU TAILLIS,
 Croissant dans sa propriété de la Neuville-en-Condroy, par M^e THONON, notaire audit lieu.

A CRÉDIT.
 Les amateurs sont priés de se réunir dans l'allée du château dudit lieu.
 1116

Le 21 AOUT courant, à 11 heures, M^e DUSART, notaire, VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude rue Féronstrée,

UNE BONNE MAISON DE COMMERCE,

sise à Liège, rue Chaussée-des-Prés, portant l'enseigne de la Chatne et les n^{os} 570 et 571.
 S'adresser audit notaire, pour les conditions.
 1088

MARDI 28 AOUT 1858, à dix heures précises,
 pour tâcher de finir en un jour, dans le chantier du sieur L. Delvaux, sur Avroy, on VENDRA une

QUANTITÉ DES PLUS CONSIDÉRABLES

DE BOIS SCIÉS,

SAVOIR :
 Une partie extraordinaire de planches, quartiers, barreaux feuilletés et horrons, de chêne, fort secs, propre à employer de suite, de toute longueur. Depuis 12 jusqu'à 14, 15, 16, 18 et 19 pieds; une quantité considérable de posselets, terrasses et vernes, de planches, quartiers et horrons de hêtre, et de planches et lattes de bois blancs; une très-grande partie de belles planches de sapin du nord, arrivés récemment d'Anvers; beaux gros madriers de frêne, propres au charonnage; grosses pièces de hêtre, pour faire de belles jantes; lattes à plafonner, etc., etc.
ARGENT COMPTANT.
 1161

A vendre

Un **TERRAIN**, situé à Longnoz, commune de Liège, lieu dit Champs de Longnoz, près la nouvelle route, mesurant 1060 mètres, joignant à MM. Dechesne, Foidart, Conrardy et à la rue aux Chevaux.
 S'adresser à M^e GILKINET, notaire à Liège, rue Féronstrée, n^o 588.
 1086

Passage Lemonnier.

La Société porte à la connaissance du public, que les travaux seront entièrement achevés dans quelques mois. — S'adresser pour les **LOCATIONS** chez M. LEMONNIER, rue de l'Université, ou au concierge du Passage.
 917

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE MOHA, WANZE, BAS-OHA, COUTHUIN ET VINALMONT.

Publications nouvelles en exécution de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics,
 Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1857 et l'arrêté royal du 22 juin 1857;

Vu la demande en concession de mines de houille sous les communes de Moha, Wanze, Bas-Oha, Couthuin et Vinalmont, formée le 17 avril 1818, par les sieurs de Theux de Meylandt (Joseph-Mathieu-Jacques), domicilié à Schabrouck; Dochen (Pierre-François), domicilié à Wanze, et Devaux (Jean-Joseph-Antoine), domicilié à Bas-Oha;

Vu la demande en extension de concession de mines de houille sous les communes de Wanze et Bas-Oha, formée le 28 mai 1828, par la dame Dewezeren (Marie-Antoinette-Joséphine), douairière du chevalier de Theux de Meylandt, domiciliée à Liège, et les sieurs Dochen (P.-F.), domicilié à Liège, et Devaux Woot-Detrixhe (Jean-Joseph-Antoine), domicilié à Bas-Oha;

Considérant que ces demandes tombent sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857,

Arrête :

Art. 1^{er}. Lesdites demandes et le présent arrêté seront publiés dans le MONITEUR; par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. Ces demandes et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation provinciale de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus.

Bruxelles, le 12 juillet 1858.

NOTHOMB.

SUIT LA DEMANDE EN CONCESSION.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province, de Liège, le 18 avril 1818, sous le n^o 571 du répertoire MM. de Theux de Meylandt (Joseph-Mathieu-Jacques), de Schabrouck, province de Limbourg; Dochen (Pierre-François), de Wanze, et Devaux (Jean-Joseph-Antoine), de Bas-Oha, ont demandé la concession de mines de houille, existantes sous des terrains situés dans les communes de Moha, Wanze, Bas-Oha, Couthuin et Vinalmont, et limités ainsi qu'il suit :

Au nord, en partant de la jonction du chemin de Longrée et de celui du Meunier, se rendant à Moha, en suivant ce dernier chemin jusqu'à celui nommé Roide-Vallée; de ce point continuant le chemin dite Roide-Vallée jusqu'à celui du Pont, et ce dernier jusqu'à la cense d'Ormal; de cette ferme, suivant le chemin qui tend au buisson Henros, jusqu'à ce buisson; puis, par une ligne droite rencontrant le chemin de Moha à Wanzoul, à l'endroit dit aux Saules de Wanzoul, et finissant à l'intersection formée par ce dernier chemin et le sentier qui sépare la campagne d'Ormal de celle d'Elle-Brouhière;

A l'est, de là par une seconde ligne droite et aboutissant au pont du Berger sur la Mehaigne, passant sur ledit pont, et ensuite par une troisième ligne droite se dirigeant vers le sud-est; traversant le chemin d'Envoz au Val-Notre-Dame, et finissant à la borne qui sépare les propriétés de M. Dochen de celles de M. Gosuin; de cette borne, par une quatrième ligne droite établissant la même séparation, se dirigeant vers le sud-ouest, et aboutissant à une autre borne placée au tige de Betonva, venant de la cense Naxhelet; de ce point suivant le tige de Betonva jusqu'à une borne placée dans ce tige et qui sépare les biens de MM. de Theux et Dochen de ceux de M. Gosuin; longeant ensuite par trois lignes droites, passant par deux bornes, la limite qui continue à établir la séparation ci-dessus jusqu'à une autre borne placée au sentier qui se rend au Neuf-Moulin; de là, continuant ce dernier sentier jusqu'au pont Monceau;

Au sud, partant du pont Monceau, en suivant le chemin de l'endroit dit Grosse-Haie de Bas-Oha, à Wanze, jusqu'aux Grosse-Haies de Bas-Oha;

A l'ouest, continuant le chemin des haies de Bas-Oha jusqu'à celui de Ste-Barbe à l'arbre des Croix, de là, suivant le chemin de Meeffe jusqu'à celui de Longrée, et ce dernier jusqu'au chemin du Meunier; se rendant à Moha, point de départ.

Les pétitionnaires ont offert aux propriétaires de la surface le quatre vingtième panier des mines qu'ils extrairaient sous leurs fonds.

DEMANDE EN EXTENSION.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 29 mai dernier, sous le n^o 1158 du répertoire particulier, M^{me} de Wezeren (Marie-Antoinette-Joséphine), douairière du chevalier de Theux de Meylandt, domiciliée à Liège, et les sieurs Dochen (P.-F.), de la même ville, Devaux Woot-Detrixhe (Jean-Joseph-Antoine), de Bas-Oha, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de 286 bonniers 11 perches 52 aunes carrées, dépendants des communes de Wanze et Bas-Oha et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au nord, partant du pont du Berger sur la Mehaigne et suivant cette rivière jusqu'au pont Monceau;

A l'est, continuant à suivre la Mehaigne jusqu'à son confluent avec la Meuse;

Au sud, suivant ensuite en remontant le cours de la Meuse jusqu'à une borne plantée à la rive gauche de ce fleuve, qui sert de limites entre les communes de Wanze et de Bas-Oha;

A l'ouest, de cette borne, par une ligne droite longue de 205 aunes, se terminant à l'intersection du chemin de Bas-

Oha à Wanze avec celui de Grosse-Haie de Bas-Oha; suivant ensuite ce dernier chemin, qui sert de limites à la demande en concession, jusqu'à la rencontre de celui qui traverse le village d'Oha; prenant alors le chemin qui traverse ledit village, et le continuant jusqu'à celui du rivage; puis suivant le chemin du rivage jusqu'à sa jonction avec celui de la Meeffe;

Au nord et au nord-ouest, de ce point à celui de départ qui est le pont du Berger, on suit les limites de la demande en concession formée en 1818 par les pétitionnaires.

La présente demande en extension circonscrit à l'est, au sud et à l'ouest, la demande primitive de concession rappelée ci-dessus.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers 10 cents par bonnier métrique.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

FAILLITE DU SIEUR BECK-STEINS.

Par jugement du 17 août 1858, enregistré, le tribunal déclare le sieur BECK-STEINS, marchand ébéniste, domicilié à Liège, rue de la Régence, en état de faillite; fixe l'ouverture de cette faillite au 24 mars 1858; nomme pour remplir les fonctions de commissaire, M. BELLEFROID, juge-suppléant, et pour remplir les fonctions d'agent maître FLECHET, avocat en cette ville; ordonne l'apposition sommaire des scellés et le dépôt de la personne du failli dans la maison d'arrêt pour dette.

POMMADE du Baron DUPUYTREN.

Préparée par MALLARD, pharmacien à Paris, pour la croissance, contre la chute et l'albinie (décoloration prématurée) des CHEVEUX. Dépôt à Liège, chez Decamps, ph., rue de la Régence.

BOURSES.

PARIS, LE 18 AOUT.

Trois p. c.	80 85	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	—	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	111 80	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque. 2650	—	Dettes actives.	22 1/8
Obl. la vil. de Par. 1165	—	Id. passive.	4 5/4
Emprunt belge.	104	Emp. rom.	102
Société Générale.	—	Rente de Naples.	99 90
Banque de Belgiq. 1442 50	—	Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Migueliste.	—

AMSTERDAM, LE 18 AOUT.

HOLL. Dette activ. 101 11/16	Certific. à Amsterd.	—
Dito 2 1/2.	POLOGNE. L. fl. 500	—
Différée.	Préc. L. de Rd. 50	—
Billet de change. 24 7/8	ESPAGNE. E. Ard.	20 1/4
Obl. synd. d'am. 95 5/4	Dito grd.	—
» 3 1/2. 79 7/8	Dettes différ. anc.	—
S. de C. des P.-B. 166 1/4	» nouv.	—
» nouvelle.	» passive.	—
Russie. Hope et C ^e 105 5/8	AUTR. Métall. 5.	—
» 1829, 5.	BRES. Obl. à Lond.	82 1/2
Inscr. au gr. livre	—	—

LONDRES, LE 17 AOUT.

5 p. c. consolidés.	94 1/8	Différées	8 5/4
BELGE. 1852, c.	102 3/4	Passives	4 7/8
HOL. Dette active.	54 1/2	Russie.	—
PORTUG. 5 p. c.	56 3/4	BRESIL.	84
Id. 3 p. c.	25 5/8	MEXICAINS 6 p. c.	24 1/2
Esp. Emp. 1854.	21 5/8	—	—

ANVERS, LE 17 AOUT.

ANVERS. Det. act. 104 1/2	A PRUSSE. Em. à Berl.	116 5/4	A
» Det. diff. 49	A NAPLES. Cert. Fal.	95 5/4	A
Empr. de 48 mill. 101 1/2	ET. ROM. Lev. 1852.	101 5/8	P
Id. de 50 mill. 91 1/4	P Cert. à A. 1854.	100 5/8	P

CHANGES.

HOLL. Dette activ.	—	Amsterd. C. jours.	5/8 p. p. A
Rente rembours.	—	Id. 2 mois.	—
AUTRICH. Métall. 106 1/2	P	Rotterdam. C. jours.	5/8 p. p. A
Lots de fl. 100.	—	Id. 3 mois.	—
» fl. 250.	460	Paris. C. jours.	1/8 av. A
» fl. 500.	—	Id. 2 mois.	5/8 p. A
POLOG. Lots fl. 500.	137 5/4	P Londres. C. jours.	40/5 P
» fl. 1000.	—	Id. 2 mois.	40/1 A
BRES. Em. L. 1854.	81 1/4	P Francfort. C. jours.	55 15/16 A
ESPAGNE. Ardoin.	20 1/2	Id. 5 mois.	—
Dettes passiv. 1854.	6	P Bruxelles et Gand.	—
» Différée.	—	—	—
DANEMARC. E. Notl.	75 1/4	—	—
Dito à L.	—	—	—

BRUXELLES, LE 18 AOUT.

Dette active 2 1/2 35	A Brasseries.	—
Emp. Rothschild. 101 1/2	Tapis.	—
Fin courant.	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	P Mutualité.	117 1/4 A
Id. de 57 mill.	A S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4). 98 1/4	P Monceaux.	—
Act. de la Soc. G. 828 et	P Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	P Borinage.	—
S. de Comm. de c. 148	A Houyoux.	—
B. de Belgique. 140	A Papeterie.	—
C. de S. et Oise. 115	A Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	A Luxembourg.	—
Banque Foncière. 100 1/2	P Civile.	—
Idem.	Herve.	—
Fleury.	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	Ch. de B. M. et B. 122 1/2	—
Sclessin.	Asphalt.	—
Soc. Nationale. 124 1/2	A Holl. Dette active.	54 1/4
Levant du Fleury.	Losrenten inscrit.	100
Ougrée.	A Autriche. Métalliq.	106 5/8 A
Sars-Longcham.	Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer.	Espagne. Métalliq.	—
Vennes.	Fin courant.	20 1/8 A
St-Léonard.	Prime un mois.	—
Châtelineau.	Différée de 1850.	—
Verreries.	Idem de 1855.	—
Betteraves.	Passives.	—
Vérrier. de Charl.	Bresil. E. de Roth.	—
L'Espérance.	Rome. E. de 1854.	101 1/2

VIENNE, LE 11 AOUT.

Métalliques, 107 5/4. — Actions de la Banque, 1445.

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, N^o 622, à Liège.